



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

# SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours  
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr  
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

-----  
SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS  
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE  
-----

## Rythmes scolaires : le décret du 24 janvier 2013 doit être abrogé Ouverture de nouvelles négociations !

### Rencontre avec la ville de Rennes

Comme les autres organisations syndicales, le SNUDI FO a rencontré la ville de Rennes, qui souhaitait faire un premier bilan, un mois après la rentrée de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Rennes. **De la discussion, il ressort que si la mairie de Rennes ne peut ignorer les difficultés de mise en œuvre et les problèmes posés par l'organisation qu'elle a imposée, elle tente de les minimiser et de rassurer.**

Gwénaële HAMON a dressé un tableau de ce qui, du point de vue de la mairie fonctionne ou non, en considérant que globalement, les conditions de rentrée *« ont été acceptables pour chacun »*.

A suivi une présentation de ce qui devrait se mettre en place à partir de cette semaine : plus de 600 ateliers, dont une partie le midi, permettant *« une offre diversifiée »*, avec un nombre accru, presque doublé, d'associations. Le démarrage tardif n'est pas nouveau : chaque année, il y a un temps pendant lequel la mairie récolte les souhaits des familles.

Mme HAMON a également insisté sur les dispositifs de suivi et de « concertation » : cellules de veille, l'organisation de réunions, école par école, les comités de suivi (interne RH, pour ce qui concerne les personnels communaux, et départemental pour la réforme dans sa globalité). Sur chaque problème identifié, la mairie met en avant la nécessité de *« se caler »*, et dit travailler à lever tous les obstacles. En vrac :

- **L'organisation ATSEM/enseignants, à revoir**
- **Sieste, pause méridienne et déplacements du mercredi en maternelle**
- **Problème de recrutement des animateurs**
- **Forte augmentation des effectifs, par endroits (doublement ou triplement) sur le ¼ d'heure gratuit du CALM (accueil le matin avant l'ouverture de l'école)**
- **Désœuvrement d'un grand nombre d'élèves, dans les cours de récréation, pendant la très longue pause méridienne,**
- **L'heure tardive de déjeuner (13 heures) des élèves de cycle 3**
- **Problèmes de disponibilité des infrastructures sportives (gymnases)**

A tous ces problèmes, la mairie apporte des réponses plus ou moins convaincantes, mais hormis l'expérimentation menée en ZEP consistant à autoriser le retour à 13h20 des PS et TPS, avec les fratries, et un renforcement de l'encadrement sur l'accueil du matin, peu de choses concrètes.

**Le SNUDI FO a d'abord rappelé sa position de principe : l'abrogation du décret et le rétablissement d'un cadre national,** cadre national que Mme HAMON nous a déclaré souhaiter également.

**Sur la mise en œuvre, le SNUDI FO a insisté sur le fait que nombre d'enseignants n'ont pas la même appréciation que la mairie et ne considèrent pas que les conditions de la rentrée étaient acceptables,** et ce d'autant moins que l'organisation rennaise s'est imposée à eux, et pour la majorité, contre leur avis. Pour beaucoup, la réforme a entraîné une dégradation de leurs conditions de travail, sans « compensation », le temps passé à l'école restant aussi long qu'auparavant. Beaucoup déplorent la perte de la coupure du mercredi, et dénoncent les mercredis entièrement travaillés (au moins deux depuis la rentrée).

**Le constat est particulièrement sévère en maternelle,** à Rennes comme ailleurs : le rythme est totalement inadapté. Elèves, enseignants, ATSEM sont fatigués (on signale de nombreux arrêts d'ATSEM notamment). On observe par endroit un absentéisme croissant des PS le mercredi matin.

**Le SNUDI FO a également fait état des visites qu'il mène dans les écoles : la question des rythmes scolaires ne se pose pas qu'à Rennes.** Le constat général qui est fait, c'est que le temps péri-scolaire contraint fortement le temps scolaire, non en fonction de l'intérêt des élèves, mais en fonction des contraintes budgétaires, matérielles des municipalités.

**Le résultat, c'est que l'offre d'activités est extrêmement diverse, tant quantitativement que qualitativement, offre qui est loin d'être gratuite partout.**

**Le SNUDI FO a également constaté que la qualification des personnels qui encadrent les TAP est très variable, de même que les taux d'encadrement. La réforme des rythmes scolaires de Vincent Peillon, C'est donc avant tout une rupture du principe d'égalité.**

**Le SNUDI FO a également, dans plusieurs écoles, fait le constat d'une confusion qui s'installe des rôles des différents adultes qui interviennent à l'école : enseignants, ATSEM, animateurs.** De nombreuses familles sont également inquiètes de ne pas précisément savoir qui est responsable de leur enfant à tel ou tel moment.

**A Rennes, le SNUDI FO ne se prononce pas sur des activités qui n'ont pas commencé, mais s'interroge sur les associations retenues : quelles garanties apportent-elles quant au respect de la laïcité, notamment ? La mairie affirme que la liste sera publiée, et qu'elle est très attentive à cette question.**

### **Pour l'abrogation du décret du 24 janvier 2013**

Après un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le constat est assez largement négatif, avec des contrastes d'une commune à l'autre.

Mais dans ce cadre, la généralisation à marche forcée, qui mettra les municipalités dans l'impossibilité de répondre aux nouvelles responsabilités qu'on leur impose, ne peut conduire qu'à la catastrophe.

Une réécriture du décret qui aggraverait la territorialisation et l'éclatement du cadre national, notamment par un élargissement des possibilités de dérogation, constituerait un remède pire que le mal.

**Pour le SNUDI FO, la seule perspective acceptable, c'est l'abrogation du décret du 24 janvier 2013, et une totale remise à plat de la question, l'ouverture de nouvelles négociations, sur la base des revendications des personnels, notamment en termes de conditions de travail.**